

F. Procédures d'affectation dans les formations de l'enseignement agricole

F-1. Voie générale et technologique dans les lycées agricoles publics et privés

La classe de 2^{nde} générale et technologique des lycées agricoles permet d'accéder à tout baccalauréat général ou technologique de l'enseignement agricole ou de l'éducation nationale. Les lycées agricoles proposent en 2^{nde} GT l'enseignement optionnel : Ecologie, agronomie, territoire et développement durable (EATDD).

F-2. Voie professionnelle dans les lycées agricoles publics et privés

Les 2^{nde} professionnelles agricoles comprennent quatre familles de métiers :

- Alimentation bio-industries et laboratoire
- Conseil-vente
- Nature-jardin-paysage-forêt
- Productions

Et deux spécialités hors familles de métiers :

- Services aux personnes et animation dans les territoires
- Technicien en expérimentation animale

Toutefois, quand bien même la 2^{nde} professionnelle implique un choix d'orientation entre les différents baccalauréats professionnels de la même famille de métiers, peu d'établissements d'enseignement agricole proposent plusieurs baccalauréats professionnels de la même famille. Il est donc conseillé aux familles de demander, dans la mesure du possible, une affectation dans l'établissement agricole proposant l'intégralité du cycle menant au baccalauréat professionnel envisagé. Pour aider les familles à identifier les établissements proposant le cycle complet menant à un baccalauréat professionnel donné, **l'intitulé des 2^{nde} professionnelles agricoles dans le Service en Ligne Affectation(SLA) fait référence au libellé du baccalauréat professionnel préparé et non à celui de la famille de métiers.**

F-3. Recrutement particulier en 2^{nde} Pro Conduite et Gestion des entreprises hippiques.

Un entretien de motivation et un test équin seront organisés par le LEGTPA de Verdun **les mercredis 15 et 22 mai et le jeudi 16 mai** pour le LEGTA du Val de la Seille de Château-Salins. La participation des élèves à cette procédure particulière est un préalable à leur affectation, afin de valider leur motivation et prérequis.

Le recueil des candidatures se fera par l'établissement d'origine. La liste des élèves sera envoyée au plus tard pour **le mardi 16 avril** au LEGTPA de Verdun et au LEGTA du Val de la Seille de Château-Salins (cf. annexe F-0. Tableau des candidats).

A noter : Pour la MFR de Ramonchamp, il est demandé uniquement un entretien de motivation **sur rendez-vous avant le vendredi 24 mai**, mais cet entretien sera obligatoire pour accéder à cette formation.

La liste des candidats et les résultats aux tests équins du LEGTPA de Verdun et du LEGTA de Château Salins devront être envoyés aux DSDEN 55 et 57 pour **le jeudi 6 juin 2024 dernier délai**.

La liste des candidats qui auront passé un entretien pour la MFR de Ramonchamp devra être envoyée à la DSDEN 88 pour **le jeudi 6 juin dernier délai**.

A noter : Les Maisons Familiales et Rurales (MFR) des départements de la Meuse et des Vosges, le Lycée d'Enseignement Agricole Privé La Providence à Harol, et l'IS4A à Laxou intègrent les procédures d'affectation de l'académie de Nancy-Metz qui sont en vigueur pour les établissements publics. **Seules les formations en 2^{nde} professionnelle et en 1^{ère} année de CAP sont concernées.**

Pour l'école d'horticulture et du paysage de Roville-aux-chênes toutes les formations sont concernées (2^{nde} pro, 1 cap et 1^{ère} pro).

Nous incitons les familles intéressées par les formations proposées par ces établissements (cf. annexe F-1. Liste des formations professionnelles sous statut scolaire dans l'enseignement agricole) à participer aux journées portes ouvertes et aux journées d'immersion organisées par ces établissements.

Dans le cadre de l'aide à la construction du projet d'orientation de l'élève, un entretien entre la famille et le directeur de l'établissement concerné est vivement conseillé, mais cet entretien ne sera pas un préalable quant à la saisie des vœux par la famille via le Service en Ligne Affectation ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET Lycée.

Annexes : F. Procédures d'affectation dans les formations de l'enseignement agricole

- [F0. Tableau des candidats en seconde professionnelle conduite et gestion des entreprises hippiques](#)
- [F1. Liste des formations professionnelles sous statut scolaire dans l'enseignement agricole](#)